LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Mensuel de l'Épargne et de la Retraite

N°22 **Février 2016**

Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance
26/30 rue Montholon • 75009 Paris
Tel 01 76 60 85 39
www.cercledelepargne.com

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Mensuel de l'Épargne, de la Retraite

LE SOMMAIRE

L'ÉDITO 3

DE LA THEORIE DU MOUVEMENT A L'ECHAUFFEMENT DES PARTICULES ! 3

CÔTÉ ÉPARGNE 5

LES ECHOS DE L'EPARGNE… 5

L'assurance-vie conforte sa place de leader 5

Le Livret A a, en 2015, bu la tasse 7

Le Plan d'Epargne Logement, un challenger en sursis 7

ÉPARGNEZ PRATIQUE :LE CROWDFUNDING EST-IL L'AVENIR DE LA PIERRE ? 10

LES PRINCIPES 10

COMMENT L'EPARGNANT PEUT-IL PARTICIPER ? 11

LES AUTRES FORMULES DE FINANCEMENT PARTICIPATIF DANS L'IMMOBILIER 12

LA FISCALITE APPLICABLE A CE TYPE DE PLACEMENTS 12

FAUT-IL PASSER PAR DES PLATEFORMES DE CROWDFUNDING ? 12

CÔTÉ RETRAITE 13

L'EQUILIBRE DES REGIMES DE RETRAITE SOUS LE FEU DES HYPOTHESES ECONOMIQUES 13

LE CHOMAGE, LA PLAIE DES REGIMES DE RETRAITE 14

LA FRANCE TOUJOURS EN RETARD POUR LE TRAVAIL DES SENIORS 14

RETRAITE, LA TENTATION CANADIENNE 15

Le fonctionnement du régime de retraite Canadien 15

Le poids de la retraite par capitalisation au Canada 17

DOSSIER : LA POPULATION FRANÇAISE À L'HEURE DU PAPY-BOOM 19

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE 29

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'EPARGNE 29

TABLEAU DE BORD DES MARCHES FINANCIERS 30

TABLEAU DE BORD RETRAITE 31

TABLEAU DE BORD DU CREDIT ET DES TAUX D'INTERET 32

L'ÉDITO

De la théorie du mouvement à l'échauffement des particules !

Par Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

L'économie est mouvement. Plus le nombre d'acteurs s'accroît, plus le risque d'échauffement est grand. En 1950, le monde économique se résumait à une dizaine de pays et s'organisait autour de quelques secteurs d'activité. Aujourd'hui, avec la mondialisation, avec le retour de la Chine sur la scène économique, avec la chute du mur de Berlin, avec le décollage des pays d'Asie et bientôt d'Afrique, le nombre des États qui comptent atteint sans nul doute plus de 60. L'interdépendance est devenue une évidence comme l'a prouvé la crise de 2008-2009. L'économie s'est profondément diversifiée au point que les frontières entre les différents secteurs d'activité sont de plus en plus floues et poreuses. La multiplication du nombre d'agents économiques est une source naturelle de perturbations, de tensions. Les décisions des États, des banques centrales, des entreprises, des consommateurs ne convergent pas obligatoirement vers un équilibre stable. Comme en physique, il y a des changements d'état, des zones d'échauffement…

La démographie est également un des points importants à prendre en compte pour comprendre les évolutions de l'économie. La population s'élève à plus de 7 milliards d'habitants contre 4,5 milliards en 1970. 2 milliards appartiennent à la classe moyenne. Cette profonde révolution se poursuivra dans les prochaines années. Ainsi, les classes moyennes représenteront 3 milliards d'habitants en 2020 et près de 5 milliards en 2030. La classe moyenne ne sera plus le symbole des pays occidentaux mais celui de l'Asie. Ce continent portera alors 66 % de la classe moyenne mondiale contre 30 % en 2015. Après la formidable croissance démographique des deux cents dernières années à laquelle l'espèce humaine a dû faire face, elle va devoir gérer un phénomène sans précédent, un vieillissement à grande vitesse. Le nombre de personnes de plus de 60 ans atteindra 1 milliard d'ici à 2020 et dépassera les 2 milliards d'ici à 2050. La population de plus de 80 ans devrait passer de 90 millions environ actuellement à plus de 400 millions en 2050, soit 4 % de la population mondiale.

La révolution est aussi technologique. L'économie contemporaine et l'explosion de la croissance reposent sur la démultiplication de la force humaine. Des machines à vapeur aux centrales nucléaires, l'objectif a été d'accroître nos forces et de nous libérer des contraintes physiques. Avec l'informatique et ses développements, l'objectif est d'augmenter nos forces intellectuelles. Les capacités de mémoire, de traitement de données ont changé la donne ces soixante-dix dernières années. Désormais, les logiciels peuvent se substituer à l'être humain dans la gestion de tâches fastidieuses et répétitives.

Cette évolution suscite des craintes voire des tentations de repli. Au XIXe siècle, quand le chemin de fer est apparu, certains y voyaient l'œuvre du diable et souhaitaient l'interdire. Des pamphlets mettaient l'accent sur les dangers des tunnels, des fumées, de la vitesse… Nul pourtant n'a demandé l'inscription d'un principe de précaution dans la Constitution de l'époque.

Entre l'apparition de nouvelles techniques et leur diffusion efficiente, il y a toujours eu des périodes de latence faites de doutes, de stagnation, de destruction d'emplois. Actuellement, l'économie est peut-être entre deux eaux. La croissance se construit toujours par tâtonnement, par expérimentation. Des mauvaises voies sont empruntées, des mauvaises solutions sont appliquées par tous les agents économiques, entreprises particuliers, États… La rationalité collective, même au temps du collaboratif, n'est pas naturelle.

Cette profonde révolution n'est pas la première ni la dernière. Les générations du XIXe et du XXe siècle ont connu des changements également d'une ampleur sans précédent. Elles ont réussi à s'adapter. À chaque fois, les repères professionnels et personnels ont été modifiés. Aujourd'hui, avec le développement de services, de productions à coût marginal quasi nul, avec le développement d'entreprises pouvant toucher des milliards de personnes en quelques secondes, les règles de l'économie classique changent. La création d'une encyclopédie gratuite actualisée en permanence comme Wikipédia a abouti à la disparition d'encyclopédies physiques payantes. La gratuité a tué de la valeur marchande, des emplois… mais a permis une diffusion sans précédent de connaissances qui peuvent générer de la valeur.

Ce mouvement n'autorise pas le repos. L'Homme, allégé des travaux les plus pénibles physiquement et intellectuellement, est contraint de se réinventer afin d'améliorer sa condition. Il est dans l'obligation de monter en gamme, de se spécialiser dans les domaines où il est le moins mauvais, la création, l'innovation…

CÔTÉ ÉPARGNE

Les échos de l'épargne…

L'assurance-vie conforte sa place de leader

L'assurance-vie a conforté, en 2015, sa position de premier placement d'épargne en France avec une collecte nette de 24,6 milliards d'euros. Sa première place n'a été menacée que par le Plan d'Epargne Logement dont la collecte devrait avoisiner les 20 milliards d'euros en 2015 (près de 18 milliards d'euros sur les 11 premiers mois de l'année).

En décembre, l'assurance-vie a conclu en beauté l'année avec un 24e mois d'affilée de collecte positive. Elle s'est élevée à 1,7 milliard d'euros. Au 31 décembre, l'encours a atteint 1 580 milliards d'euros.

Les unités de compte ont un peu plus séduit les épargnants

Les cotisations en unités de compte ont connu un relatif succès en 2015. Les unités de comptes ont représenté 20 % de la collecte brute. Le poids des unités de comptes dans l'encours total est passé de 14,9 % en 2011 à 17,8 % en 2015.

Le triptyque magique de l'assurance-vie a fait recette

L'assurance-vie permet toujours aux ménages de concilier sécurité, liquidité et rendement. En 2015, l'assurance-vie a su rester attractive avec des taux de rendement de 2,3 % pour les fonds euros dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas et des unités de compte au rendement supérieur à 4,1 %.

L'assurance-vie a bénéficié d'un bon niveau de compétitivité d'autant plus que les pouvoirs publics ont diminué les taux du Livret A et du Plan d'Epargne Logement. Il en a résulté une décollecte de 11,02 milliards d'euros pour le Livret A et le Livret de Développement Durable en 2015.

Par ailleurs, l'attractivité de l'assurance-vie tient toujours à son régime fiscal et à la facilité de retrait de l'épargne investie.

Les Français ont été plus fourmis que cigales

Ces bons résultats de l'assurance-vie ont été réalisés dans un contexte de fort taux d'épargne des ménages (15,5 % du revenu disponible brut au 3e trimestre). Ce regain d'épargne a été rendu possible par l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages (progression d'au moins 1,6 % en 2015) ainsi que par la faiblesse de leurs investissements, en particulier dans l'immobilier. Pour la quatrième année consécutive, l'investissement des ménages est en recul, de plus de 3 % en 2015. En 2014, la chute avait dépassé 5 %. Les ménages ont économisé une partie des gains générés par la baisse du prix de l'énergie et ont accru leur épargne financière.

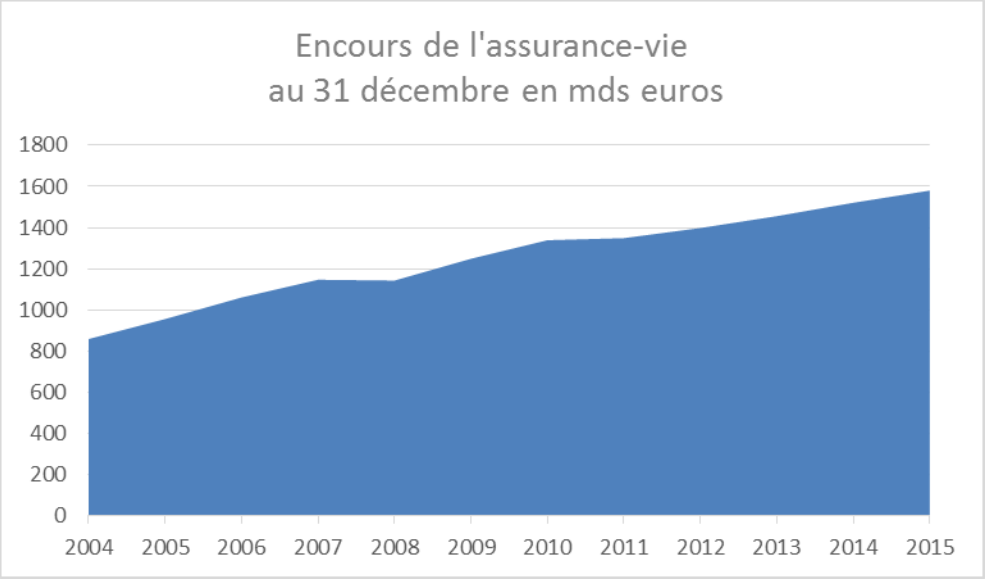

Si la collecte a réussi à dépasser 20 milliards d'euros en 2015, elle est loin des niveaux atteints d'avant crise. À l'époque, l'assurance-vie bénéficiait, au-delà de l'effet taux, des reports de l'épargne logement dont le régime avait été durci.

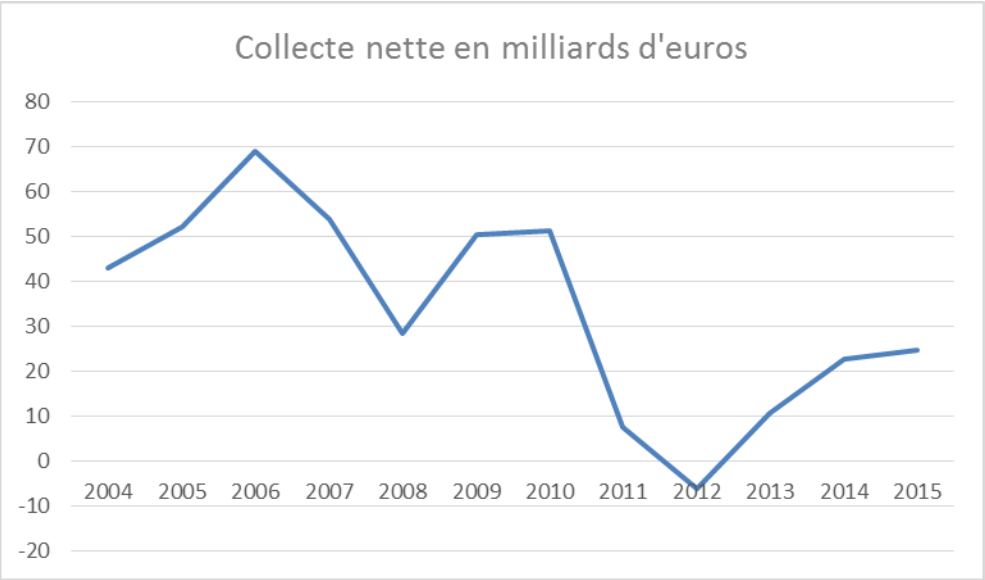

Le rendement des fonds euros est en hausse tout en étant en baisse

Du fait de la baisse de l'inflation, le rendement réel des fonds euros augmente ces deux dernières années. Par rapport à 2011/2012, la hausse est de plus d'un point.

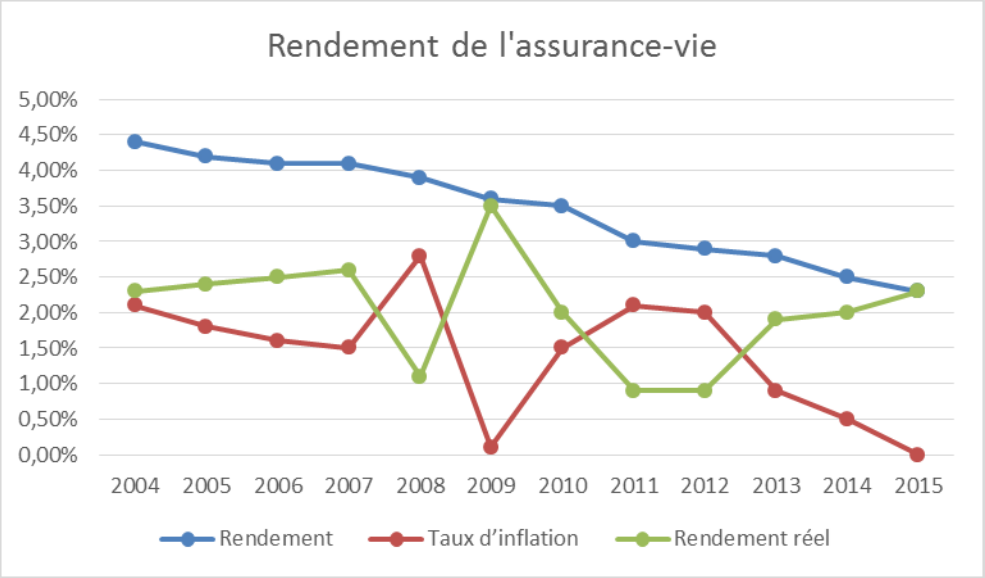

Le Livret A a, en 2015, bu la tasse

Le Livret A a connu, en 2015, une décollecte historique de 9,29 milliards d'euros faisant suite à celle de 2014 qui avait atteint 6,13 milliards d'euros. Cette décollecte dépasse le précédent record datant de 1996 (-8,35 milliards d'euros).

Sur l'ensemble de l'année, le Livret A a pâti de la baisse de son taux de rendement qui est passé de 1 à 0,75 %. Les ménages ont de ce fait opté pour des placements plus rémunérateurs comme le Plan d'Epargne Logement ou l'assurance-vie.

Cette décollecte doit être relativisée, car elle correspond à un rééquilibrage salutaire de l'épargne des ménages. En effet, de 2009 et 2013, la collecte cumulée du Livret A avait atteint 97 milliards d'euros. Le Livret A, tout comme le LDD, ont durant cette période de crise joué un rôle de valeur refuge. En outre, le relèvement des plafonds de ces deux produits a fortement contribué au gonflement de la collecte.

Le Plan d'Epargne Logement, un challenger en sursis

L'année 2015 a souri au Plan d'Epargne Logement. Le fait que le taux soit garanti durant toute la durée du plan, soit 12 ans, constitue un avantage de taille en cette période de taux d'intérêt historiquement bas. La baisse à 2 % de son rendement le 1er février de l'année dernière a entraîné un surcroît d'ouverture du nombre de plans. En 2015, le nombre de détenteurs de PEL a dû se rapprocher des 15 millions et retrouver le niveau de 2005 avant les modifications visant à en restreindre son usage comme placement d'épargne.

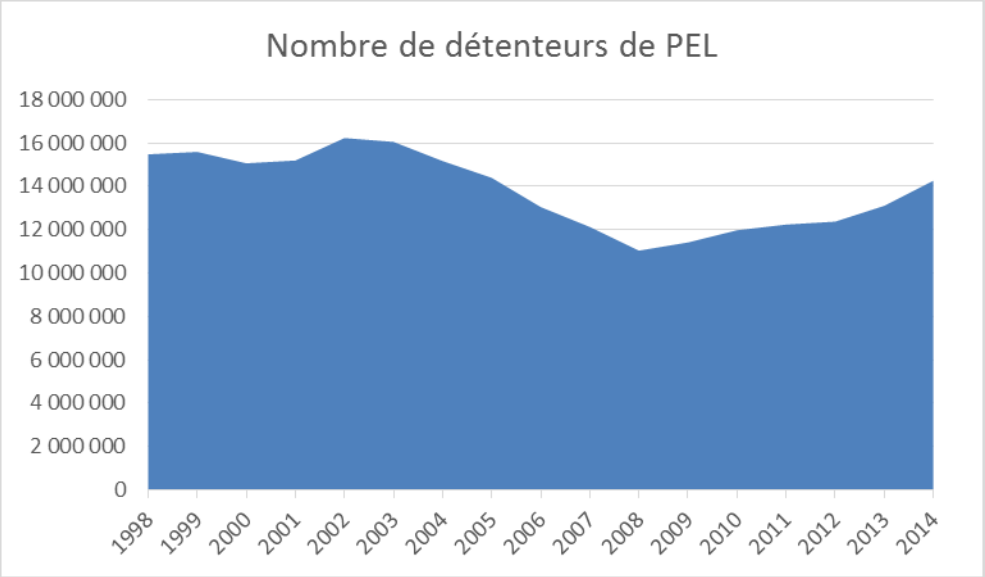

La baisse du rendement à 1,5 % à compter du 1er février 2016 réduit l'attractivité de ce produit et devrait conduire à une diminution des ouvertures du plan. En revanche, les anciens plans bénéficiant des taux de 2,5 ou de 2 % demeurent compétitifs.

La collecte du PEL après avoir flanché, avec les réformes de 2009 et 2011, a renoué avec la croissance en raison du taux offert. Le caractère cyclique de la collecte s'explique par le versement des intérêts et par le fait que les ménages ont tendance à épargner plus en fin et début d'année.

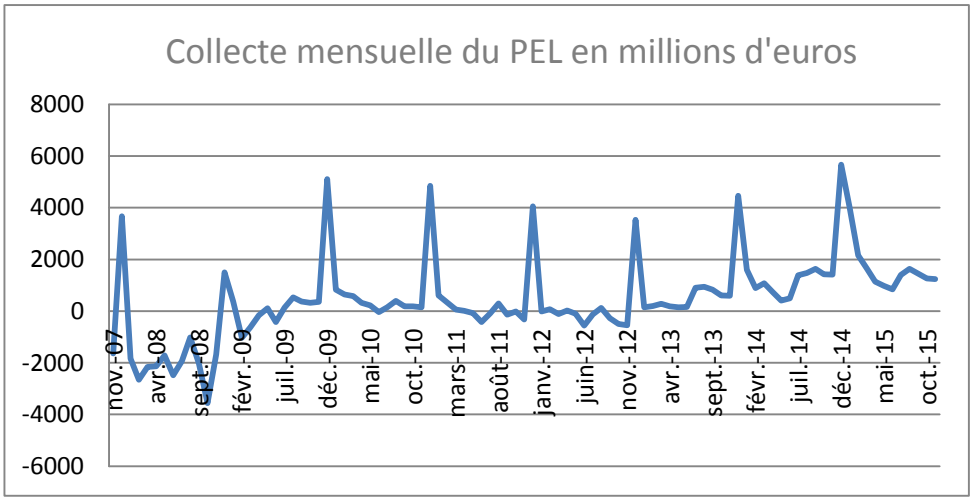

L'encours du PEL a dépassé son niveau de 2007. Avec une collecte qui a certainement atteint 20 milliards d'euros en 2015, l'encours devrait se rapprocher de la barre symbolique des 250 milliards d'euros. À 2 %, la rémunération du PEL était coûteuse pour les banques. Ce produit cannibalisait les livrets et pénalisait les produits d'épargne à long terme. Le passage du taux à 1,5 % ne s'appliquant qu'aux nouveaux plans ouverts à compter du 1er février 2016, cette baisse n'aura qu'un impact relatif. Les ménages ont – soit avant le 1er février 2015, soit avant le 1er février 2016 – ouvert en nombre un PEL pour bénéficier respectivement des taux de 2,5 et 2 %.

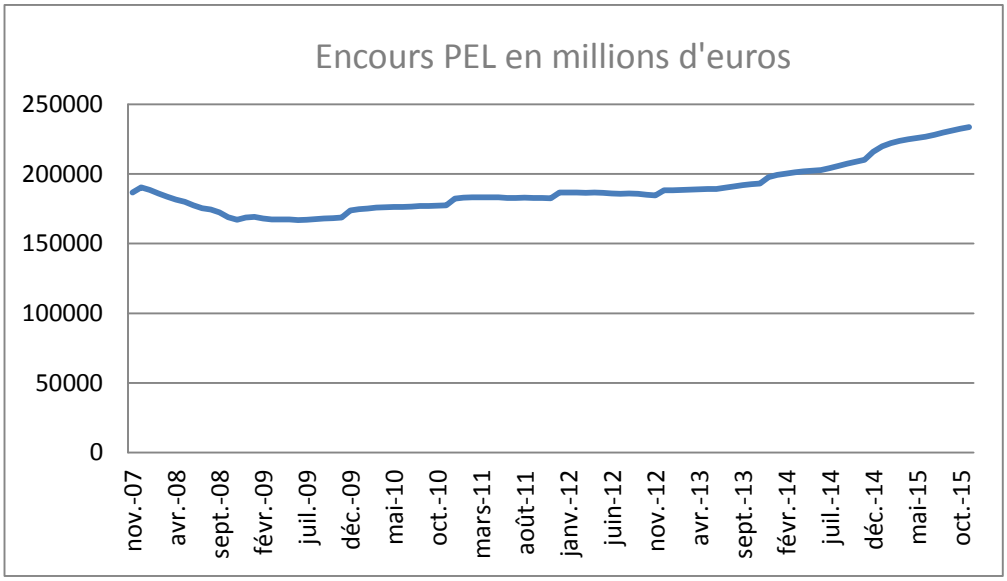

Avec le mouvement de baisse des taux d'intérêt, la tendance de fond sur les livrets bancaires est à la décollecte ; le durcissement de la fiscalité en 2012 a accéléré les sorties.

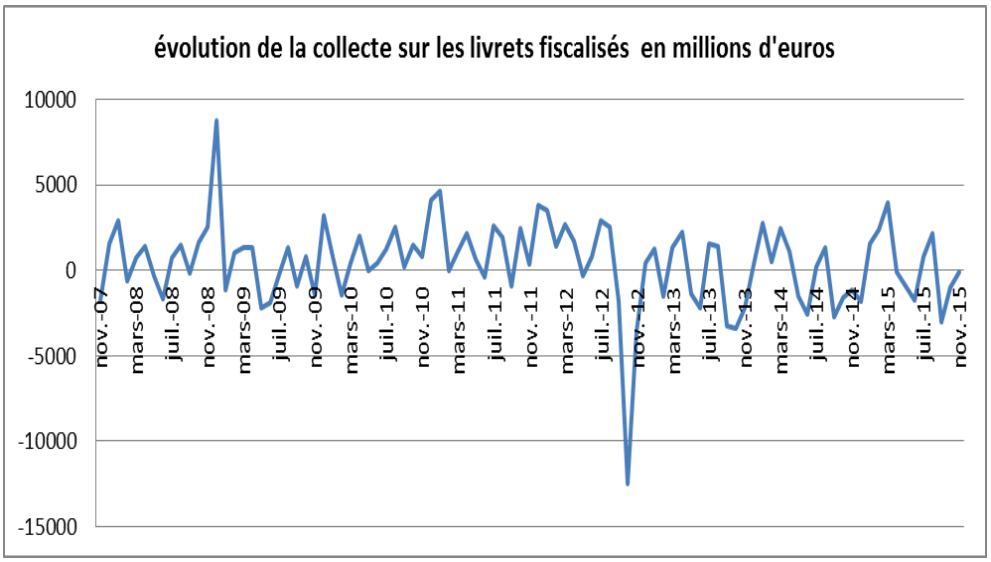

ÉPARGNEZ PRATIQUE

LE CROWDFUNDING EST-IL L'AVENIR DE LA PIERRE ?

Le financement participatif n'est pas né avec Internet. De nombreux grands édifices ont ainsi vu le jour grâce à des collectes. C'est notamment le cas de la Cathédrale Sagrada Familia, l'œuvre inachevée de Gaudí à Barcelone dont la réalisation tient exclusivement à l'aumône. De même, la Statue de la Liberté, offerte par la France aux États-Unis en symbole de l'amitié franco-américaine, est issue d'une vaste campagne de collecte de fonds qui a trouvé écho auprès de milliers de particuliers… Internet en touchant directement et immédiatement un grand nombre de personnes permet d'amplifier et d'accélérer les campagnes d'appel à l'épargne publique.

Après s'être développé dans les domaines artistique et culturel avec des plateformes telles que MyMajorCompagny grâce aux dons des internautes, le financement participatif étend son territoire aux prêts, aux prises de participation, et aussi à la promotion immobilière.

Depuis 2013, plusieurs plateformes se sont spécialisées dans la collecte de fonds en vue de financer des opérations de promotion immobilière. Leur succès tient aux promesses de rendement qu'elles annoncent, de 3 % à 12 %. Leur aura médiatique du moment ne doit pas pour autant masquer le fait qu'il s'agit d'un micro-marché de 40 millions d'euros quand le chiffre d'affaires de la promotion immobilière avoisine les 20 milliards d'euros. Le financement participatif progresse néanmoins assez rapidement en matière immobilière car il ne représentait que 1,8 million d'euros en 2013.

Les principes

L'investissement participatif appliqué au secteur de l'immobilier consiste à mobiliser les fonds des particuliers pour financer une opération de promotion immobilière. Le crowdfunding immobilier peut aussi bien concerner le financement de logements que celui d'espaces commerciaux.

Les promoteurs immobiliers, pour monter une opération, s'appuient sur trois types de ressources : leurs fonds propres, les avances des éventuels acheteurs et l'emprunt. En recourant au financement participatif, ils réalisent un appel à l'épargne publique ce qui permet de réduire d'autant soit leur apport en fonds propres, soit le montant des sommes à emprunter. En règle générale, les fonds propres des promoteurs représentent 20 % du coût global du programme quand l'apport des emprunts et des acheteurs s'élèvent respectivement à 40 %.

Comment l'épargnant peut-il participer ?

L'acquisition de parts d'une holding actionnaire d'une société civile de construction vente (SCCV)

Pour le lancement d'une opération immobilière, le promoteur crée une société civile de construction vente (ou SCCV). Elle est chargée de gérer la construction des biens immobiliers et leur revente.

Afin de limiter la responsabilité des épargnants à leurs seuls apports, les promoteurs recourent à une société holding qui est en charge de collecter les sommes nécessaires à l'opération. En cas de faillite, les épargnants ne seront pas solidaires de la SCCV.

Les apporteurs particuliers récupèrent leur capital le cas échéant agrémenté d'une plus-value réalisée par le promoteur. En règle générale, le versement intervient après la commercialisation des lots. En moyenne, il faut compter un à trois ans pour récupérer son argent.

La souscription d'obligations émises par la holding qui détient tout ou partie d'une SCCV

Comme dans le cas précédent, le promoteur a recours à une holding qui détient la SCCV. Pour financer l'opération, la holding émet des obligations dont tout ou partie peut être accessible aux internautes. Les sommes ainsi obtenues sont assimilées à des quasi fonds propres pour les promoteurs de la SCCV. Le remboursement du capital et des intérêts intervient à la fin de la commercialisation. Comme pour le cas précédent, l'investisseur ne peut pas perdre davantage que sa mise initiale.

Une souscription obligataire par une SAS qui gère en direct la promotion

Le promoteur peut constituer une société à actions simplifiée en charge de la gestion du chantier et de la commercialisation du programme. Celle-ci peut émettre également des obligations qui peuvent être accessibles aux crowdfunders. En contrepartie, ils obtiennent une rémunération versée à l'issue de la commercialisation du programme. L'épargnant ne peut pas être redevable d'un montant supérieur à son placement d'origine avec ce montage.

Autre option plus dangereuse

Le promoteur peut ouvrir le capital d'une société civile immobilière (SCI) mais dans ce cas, les associés sont tenus indéfiniment aux dettes, à proportion de leur part (en pourcentage) dans le capital. En cas de faillite, la facture peut être lourde.

Les autres formules de financement participatif dans l'immobilier

L'investissement locatif

Le financement participatif peut également concerner le marché de l'ancien. Les particuliers peuvent se regrouper en participant au capital d'une SCI. Le ou les biens seront loués, générant des revenus reversés aux crowdfunders.

Les opérations de rénovation

Le financement participatif peut également intervenir pour des opérations de rénovation d'un bien destiné à la revente ou pour l'acquisition d'un bien en viager afin de cofinancer le bouquet et le paiement de la rente, sous forme de prélèvement d'un abonnement.

Les montants investis et les frais de gestion

Les sommes demandées sont assez variables selon les opérations. En moyenne, le montant varie de 2000 à 15 000 euros. Les plateformes prennent des frais de gestion de l'ordre de 2 %.

La fiscalité applicable à ce type de placements

Il n'existe pas de dispositif spécifique aux investissements réalisés via des plateformes. En règle générale, la fiscalité applicable est celle des valeurs mobilières. Certaines plateformes proposent de réaliser l'opération via un PEA ou un PEA-PME, une solution fiscalement avantageuse, sous réserve de respecter la durée minimale de détention. Cinq ans après l'ouverture du PEA, seules les prélèvements sociaux sont exigés.

Dans le cas de financement direct à des investissements immobiliers, les revenus peuvent être soumis à la fiscalité foncière.

Faut-il passer par des plateformes de crowdfunding ?

Les épargnants, pour accéder au marché immobilier, peuvent souscrire des parts de SCPI qui sont de plus en plus proposées dans le cadre de contrat d'assurance-vie.

Les épargnants qui souhaitent tenter l'aventure du crowdfunding doivent veiller à ce que la plateforme bénéficie de tous les agréments nécessaires (Autorité des Marchés Financiers ou Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

L'investisseur doit être vigilant sur le choix du promoteur proposé. La bonne réalisation du projet repose sur sa capacité à lever l'argent, à mener à bien et dans les temps la construction et à commercialiser les lots. Il doit également prendre en compte les frais de gestion.

CÔTÉ RETRAITE

L'équilibre des régimes de retraite sous le feu des hypothèses économiques

L'équilibre des régimes de retraite dépend de facteurs liés aux modes de calculs des pensions et de facteurs économiques. Le ralentissement économique des pays avancés et en premier lieu de la France a un impact non négligeable sur le solde des différentes caisses de retraite. Les paramètres clef sont le taux de chômage et l'évolution de la masse salariale souvent appréhendée par l'évolution de la productivité.

Le Conseil d'Orientation des Retraites a souligné, à l'occasion d'une de ses réunions, qu'une contraction du chômage d'un point améliorait le solde financier de 0,3 point de PIB. En termes de durée d'activité, cela correspondrait à relever de 3 mois l'âge effectif de départ à la retraite. De même, une augmentation de 0,1 point de la productivité permettrait d'améliorer le solde financier de 0,15 à 0,25 point en 2040 de 0,3 à 0,4 point en 2040 et de 0,15 à 0,2 point en 2060.

Avec un taux de chômage moyen de 7 % sur la période 2015/2060 et avec une croissance des salaires de 1,6 % par an, l'équilibre financier serait assuré. Une croissance des salaires de 1,7 % permettrait un taux de chômage de 9,5 %. Si les salaires augmentaient de 1,5 %, il faudrait un taux de chômage de 5,5 %. Le seul problème, c'est qu'en règle générale la dégradation de l'emploi s'accompagne de celle des salaires.

Le Conseil d'Orientation des Retraites se trouve dans la situation de revoir ses hypothèses économiques. L'interrogation est double. Faut-il modifier le niveau des paramètres à long terme et faut-il revoir la période de convergence ? La croissance est-elle condamnée à être durablement moins forte et combien de temps faudra-t-il pour revenir au taux moyen de longue période ? En fonction des réponses données à ces questions, le retour à l'équilibre peut être différé et exiger de nouvelles mesures.

Le COR retenait jusqu'à maintenant des fourchettes pour établir ses prévisions. Ainsi, il prenait en compte un taux de chômage revenant sur longue période entre 4,5 et 7 % et une productivité se situant entre 1 et 2 %. Il avait néanmoins intégré la possibilité d'un chômage supérieur à 10 %. Dans ce cas-là avec une productivité de 1 % par an, le solde financier des régimes de retraites serait négatif à hauteur de 1 % de PIB en 2030 et de 2 % du PIB en 2060. En revanche, en cas de retour à bonne fortune (chômage de 4,5 % et productivité de 2 % par an), le solde serait positif de 1,8 point de PIB.

Les hypothèses économiques sont considérées comme trop optimistes par de nombreux experts dont Florence Legros, membre du Conseil scientifique du Cercle de l'Épargne. Le COR devrait, pour le rapport de 2017, intégrer des scénarios retenant des gains de productivité inférieurs à 1 %. De 2003 à 2014, la productivité horaire n'a progressé, en

France, que de 0,7 %. Depuis une dizaine d'années, la productivité horaire européenne décroche nettement par rapport à celle des États-Unis.

Ce décrochage européen et notamment français s'explique par la faiblesse du secteur technologique, par le sous-investissement de ces dernières années et par un ajustement lent des effectifs aux besoins de la production. Du fait de l'accumulation de facteurs négatifs (baisse du niveau de formation selon l'OCDE, faible investissement, retard d'équipement des entreprises dans le domaine du numérique…), un cercle vicieux de déclin est possible. Néanmoins, plusieurs pays européens ont connu des rebonds de productivité ces vingt dernières années dont la Suède, l'Espagne ou l'Islande.

Le chômage, la plaie des régimes de retraite

Un taux de chômage de 7 % à long terme, en lieu et place de 4,5 % diminue le ratio cotisants/retraités de 3,5 % en 2060. Si le chômage passe à 10 %, le ratio se dégrade de plus de 6 %. Pour obtenir ce résultat, le Conseil d'Orientation des Retraites a pris en compte non seulement la baisse du nombre de cotisants mais aussi l'augmentation du nombre de retraités induite par l'absence d'emplois. Les variations de chômage auraient des incidences plus importantes sur les équilibres financiers des régimes de retraite que les hypothèses de mortalité ou de fécondité. Ainsi, le passage du taux de fécondité de 1,95 à 1,8 ou le maintien du solde migratoire à 50 000 contre 100 000 retenu par le COR auraient moins d'impacts qu'un taux de chômage de 10 % en lieu et place de 7 %. En outre, les effets du chômage sont immédiats quand ils sont plus lissés pour les hypothèses purement démographiques. À l'horizon 2040, le solde financier est dégradé de 0,5 point et de 0,4 point de PIB à l'horizon 2060.

La France toujours en retard pour le travail des seniors

Afin de réduire le montant des dépenses de retraites, les pouvoirs publics mettent l'accent sur l'amélioration du taux d'activité des seniors âgés de 55 à 64 ans. L'objectif de la Commission européenne est que tous les pays atteignent au moins le taux de 55 %. La France a longtemps fait figure de mauvais élève. L'âge légal de la retraite fixé à 60 ans et le recours fréquent aux préretraites ont conduit notre pays à avoir de très faibles taux d'activité et d'emploi.

La France compte 7,968 millions de personnes âgées de 55 à 64 ans. Selon la DARES du Ministère des Affaires sociales, en 2014, 50,7 % de ces personnes sont en activité. Ce taux est en constante progression depuis une dizaine d'années. La France se rapproche lentement de l'objectif de 55 % fixé par l'Union européenne. 47 % des 55-64 ans ont un emploi et 3,7 % sont au chômage. Le taux d'activité des seniors est au plus haut depuis 1975. Il avait connu un point bas en 1998 à 31 %. Le précédent record de ces quarante dernières années datait de 1980 à 50,2 %.

Si le taux de chômage des seniors est inférieur à la moyenne, à 7,3 % contre 10,1 %, en revanche, ces deniers restent plus longtemps sans emploi. De plus, le taux de chômage des seniors est en forte hausse. En 2015, le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a progressé de 8,6 %.

62 % des chômeurs de 55 à 64 ans le sont depuis plus d'un an contre 42 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Le taux de chômage est plus faible chez les seniors femmes que chez les seniors hommes, 6,7 % contre 7,9 %. Il convient de prendre en compte que certains seniors sans emploi ne se déclarent pas et que d'autres, dispensés de recherche d'emploi, n'apparaissent plus dans les demandeurs d'emploi de catégorie A.

4 millions de personnes âgées de plus de 55 ans ont donc un emploi. 25 % d'entre-elles sont à temps partiel contre 19 % pour l'ensemble de la population active occupée. Près de 19 % des seniors sont travailleurs indépendants soit nettement plus que dans l'ensemble de la population active. 3,5 % des 55 ans et plus ont un emploi tout en touchant une pension. Ce taux est de 17 % chez les 55-59 ans, de 8 % chez les 60-64 ans et de 4 ans chez les 65-69 ans. Le cumul emploi-retraite concerne plus de 460 000 personnes.

Le taux d'activité des 55-64 ans demeure inférieur à la moyenne européenne de 5,4 points. Cet écart était de 6,7 points en 2011. Par ailleurs, la France se caractérise toujours par un très faible taux d'activité pour les 60-64 ans. Il était de 27 % en 2014 soit 20 points en dessous de la moyenne européenne. Il est de 56 % en Allemagne et aux Etats-Unis, de 70 % en Suède, de 63 % au Japon.

Retraite, la tentation canadienne

Le système de retraite canadien repose sur une complémentarité entre les différentes sources de financement (public/privé) et pèse peu sur le PIB national. Le Canada consacre 4,3 % de son PIB aux dépenses publiques de retraites contre 8,4 % en moyenne au sein des pays de l'OCDE et plus de 14 % en France.

Le taux de dépendance des personnes âgées – c'est à dire le rapport entre la population active et les personnes ayant dépassé l'âge de la retraite – déjà passé de 1 retraité pour 6 actifs dans les années 1980 à 1 pour 4 aujourd'hui, devrait atteindre à horizon 2060, un peu plus de 1 pour 2. Ainsi d'après les projections de l'OCDE, les dépenses de retraites publiques devraient atteindre 5,8 % en 2020 et 6,2 % d'ici 2060.

L'âge moyen de départ à la retraite est de 64,5 ans pour les hommes et 62,4 pour les femmes au Canada quand il est respectivement, selon l'OCDE, de 59,4 et 59,8 ans, en France. Les autorités canadiennes ont, ces dernières années, également réalisé des réformes afin d'assurer la viabilité de leur modèle à long terme et relever le défi du vieillissement de la population.

Le fonctionnement du régime de retraite Canadien

Le système de retraite canadien repose sur trois piliers distincts :

- le programme de la Sécurité de la Vieillesse ;
- le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ) ;
- les régimes de pension et d'épargne-retraite privés.

Le programme de la Sécurité de la Vieillesse

Le premier pilier regroupe la pension de la Sécurité de la vieillesse et deux types de prestations (le supplément de revenu garanti et l'allocation) financées par l'impôt et des cotisations. Le programme de la Sécurité de la Vieillesse correspond au principal régime de pension financé par l'État fédéral canadien. Il assure un revenu de remplacement modeste à une grande majorité de Canadiens.

Au sein du programme, la pension de la sécurité de la vieillesse (SV) est versée à tous les Canadiens de 65 ans pouvant justifier d'une durée minimum de résidence sur le territoire de plus de 10 ans passé l'âge de 18 ans. Le montant de la pension est plafonné et tient compte du nombre d'années vécues au Canada.

Les pensionnés percevant la SV mais dont les revenus annuels sont inférieurs à un seuil fixé annuellement par les pouvoirs publics, bénéficient d'une prestation supplémentaire, le supplément de revenu garanti (SRG). Ce supplément, versé sous conditions de ressources, est non imposable.

Enfin, l'Allocation correspond à une prestation mise à disposition des conjoints de 60 à 64 ans des prestataires de la SV, ainsi que des veufs ou veuves (au titre de l'allocation au survivant). Ces allocations sont également soumises à des conditions de ressources.
Depuis 2013, il est possible de retarder le versement de la SV afin de bénéficier d'une pension majorée (+ 0,6 % par mois reporté pouvant atteindre 36 % en cas de perception de la rente à 70 ans). Par ailleurs les autorités canadiennes ont également adopté en 2013, un report progressif, à compter de 2023, de l'accès différentes prestations et allocations versées au titre du Programme de la Sécurité et de la Vieillesse. (67 ans au titre de la SV et du SRG et 62 ans pour l'allocation et l'allocation au survivant).

Le Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec

Régime de retraite public, le Régime de pensions du Canada (RPC) et, pour le Québec, le Régime de rentes du Québec (RRQ) correspondent au régime de retraite contributif fédéral financé à la fois par des cotisations salariales et patronales. Prestation mensuelle plafonnée (1038,33 dollars en 2014), elle vise à assurer aux retraités près de 25 % en moyenne de leurs revenus d'activité (calculés sur l'ensemble de la carrière). La pension mensuelle d'une personne de 65 ans versée par le RPC était de 594,19 dollars en moyenne en 2014.

En principe, le RPC et le RRQ sont accessibles à l'âge de 65 ans, toutefois, les actifs désireux de prendre leur retraite plus tôt peuvent liquider leurs droits dès l'âge de 60 ans. De même il est également possible de reporter le versement au-delà de 65 ans. En cas de départ anticipé, la pension sera versée avec une décote de 36 % à 60 ans et en cas de report de la demande de versement de sa pension, cette dernière sera majorée (jusqu'à 42 % de son montant) à partir de 70 ans.

Un certain nombre de dispositifs visant à prendre en compte les cycles et éventuels accidents intervenus au cours de la vie active (période d'éducation d'enfants, situation d'invalidité…) sont intégrés dans le calcul des prestations.

Les régimes de pension et d'épargne-retraite privés

Regroupant à la fois l'épargne retraite collective - Régimes de Pension Agréés (RPA) - et l'épargne retraite individuelle – Les Régimes Enregistrés d'Epargne-Retraite (REER) -, le troisième pilier du système de retraite canadien repose sur la capitalisation.

Les Régimes de Pension Agréés correspondent à des régimes à prestations ou à cotisations définies souscrits au sein de l'entreprise. Établis sur la base du volontariat, ils découlent généralement d'une négociation entre employeur et syndicats. Dans le cas des régimes à prestations définies la moitié des prestations est à la charge de l'employeur quand dans le cas des régimes à cotisations définis, il est tenu de verser au moins 1 % de la rémunération ouvrant droit à pension. Les cotisations au RPA étant déductibles de l'impôt sur le revenu, près de 75 % des actifs adhérents à des RPA alimentent leur placement retraite.

Régimes à cotisations définies, les Régimes Enregistrés d'Epargne-Retraite correspondent aux PERP français. Les particuliers ont la faculté, de déduire jusqu'à 18 % des revenus perçus l'année précédente de leurs revenus imposables dans la limite d'un plafond annuel (24 930 dollars en 2015). Comme pour le PERP il est possible de reporter les droits de cotisations non utilisés au cours des années précédentes.

Le recours au REER, encouragé par les pouvoirs publics est également possible au sein d'une entreprise à travers un REER collectif au profit de ses salariés, Destiné à inciter les employés à préparer financièrement leur retraite, ce dispositif, permet une retenue à la source des cotisations des salariés, sans remettre en cause le caractère individualisé du placement.

Le poids de la retraite par capitalisation au Canada

L'épargne retraite tient dès les années 60, une place importante dans le système canadien. Elle vise à assurer complément de revenus suffisant aux retraités confrontés à la faiblesse des pensions fournies par le régime de base.

Ainsi d'après les derniers chiffres de l'OCDE, le taux de remplacement net moyen du régime de base offert aux actifs serait, à long terme, de l'ordre de 42,9 % contre 63 % dans la zone OCDE. À titre de comparaison, – toujours sur la base du salaire moyen – il serait de 67,7 % en France. Au Canada comme en France, la chute du taux de remplacement visera en premier lieu les actifs dont les revenus d'activité se situent dans la moyenne haute voire très élevée de l'échiquier.

Poids des Régimes de Pension Agréés

L'épargne retraite d'entreprise soutenue par le gouvernement fédéral comptait, fin 2014, 6 185 159 participants. 37,9 % des salariés étaient ainsi couverts par un RPA.

Parmi les participants aux régimes de pension agréés, plus de la moitié étaient salarié du secteur public (51,5 %).

Encore très majoritaires, les régimes à prestations définies comptent 4,4 millions de participants. En perte de vitesse, ils représentaient 71,2 % des contrats souscrits en 2014 contre 84 % dix ans plus tôt. À l'inverse, les régimes à cotisations définies progressent et concernent à présent 16,8 % des participants (un peu plus d'1 million d'adhérents).

Le poids des RPA, au titre des cotisations versées par employeurs et salariés s'établit à 66,7 milliards de dollars, financés à plus de 61 % par les employeurs.

Poids des Régimes Enregistrés d'Epargne-Retraite

Sur près de 25,4 millions de Canadiens imposables, moins de 6 millions ont cotisé à un régime enregistré d'épargne retraite en 2013. Les cotisations atteignent 37,4 milliards d'euros sont en progression de près de 4,8 % sur un an.

DOSSIER :

LA POPULATION FRANÇAISE

À L'HEURE DU PAPY-BOOM

Au-delà des aspects conjoncturels, l'année 2016 est, sur le plan démographique, révélatrice de la mutation que nous sommes en train de vivre. Nous sommes entrés de plain-pied dans le processus de vieillissement. L'augmentation du nombre de décès voire les fluctuations à la baisse et à la hausse de l'espérance de vie en sont des symptômes. Une vilaine grippe, une canicule estivale se traduisent par un recul de l'espérance de vie.

En dix ans, la population de la France a augmenté de 3,442 millions. La France comptait, au 1er janvier 2016, 66,628 millions d'habitants.

Les femmes l'emportent haut la main

Du fait d'une espérance de vie plus importante que celle des hommes, les femmes sont majoritaires. Il y avait, toujours au 1er janvier de cette année, 2 045 028 de femmes de plus que d'hommes.

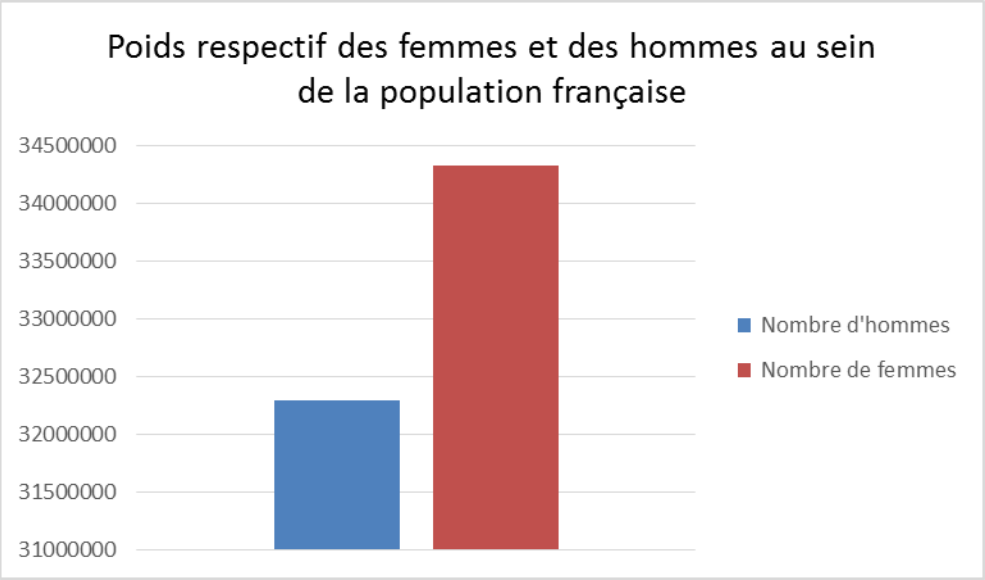

25 ans, l'âge à partir duquel les femmes prennent le dessus mais c'est à 60 ans qu'elles sont majoritaires

C'est bien connu, il naît plus de garçons que de filles mais au fur et à mesure des années, les femmes reprennent le dessus. À la naissance, il y a 51,15 % d'hommes pour 48,85 % de femmes. C'est à 25 ans que les courbes se croisent en ce qui concerne le nombre de vivants par année de naissance. En revanche, il faut attendre 60 ans afin que les hommes deviennent minoritaires et que l'avantage masculin à la naissance

disparaisse. Au 1er janvier 24,542 millions d'hommes ont 60 ans et moins pour 24,562 millions de femmes. Évidemment, au-delà de 60 ans, le déséquilibre est de plus en plus patent.

Un solde naturel en déclin

Avec l'augmentation du nombre de décès et le léger tassement des naissances, le solde naturel a fortement chuté en 2015. Il a été de 200 000 contre 302 000 en 2006. Le solde migratoire reste très faible à 47 000. Ce solde est la différence entre les personnes qui immigrent en France et celles qui émigrent de France. Il était positif de 112 000 en 2006. Le solde migratoire représentait 20 % de l'accroissement de la population en 2015 contre 27 % en 2006.

Avec le vieillissement de la population, des travailleurs immigrés repartent dans leur pays d'origine pour leur retraite. Par ailleurs, un nombre croissant de jeunes Français partent faire leurs études à l'étranger ou travailler. Néanmoins, il y a plus de jeunes étrangers qui arrivent que de jeunes français qui partent.

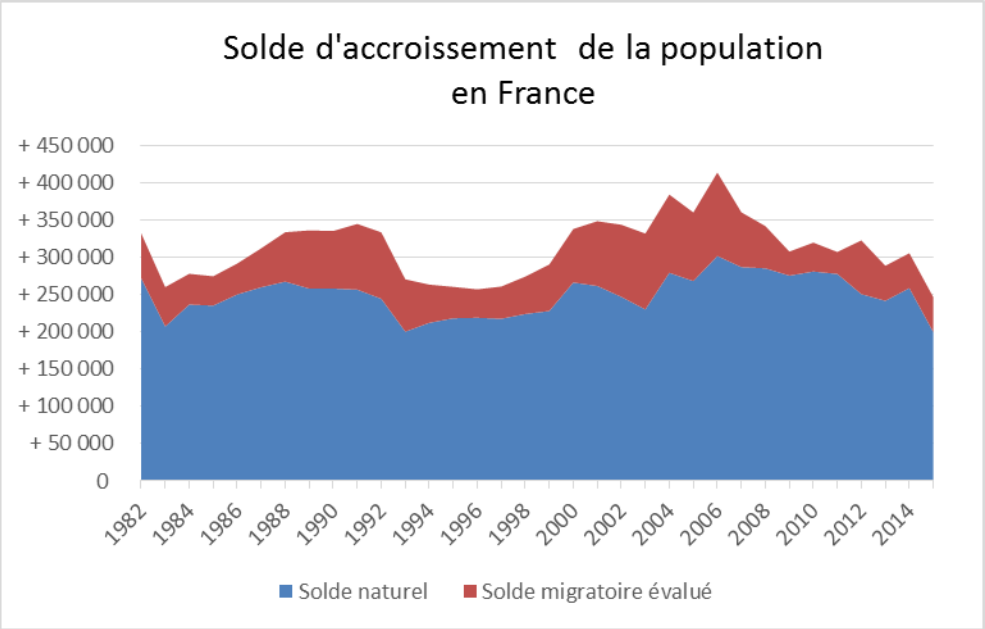

L'année où le nombre de décès a atteint la barre des 600 000

Le nombre de décès tournait, depuis une décennie, autour de 500 000. Du fait de l'arrivée des générations creuses de l'entre-deux-guerres, ce nombre avait tendance à se tasser. L'augmentation de 2015 repose en partie sur des aléas conjoncturels comme une grippe un peu plus virulente et une canicule estivale. Cette progression en appellera d'autres car la vulnérabilité de la population face à des événements épidémiologiques et climatiques ne peut que s'accroître.

L'effritement des naissances

Le petit tassement des naissances ne peut pas être mis sur le compte des attentats. Il n'y a pas eu, en effet, de chute de la natalité en octobre, neuf mois après les

événements du début de l'année 2015. Le recul du nombre de naissances est régulier tout au cours de l'année. La situation économique a pu jouer un rôle. En outre, le phénomène de rattrapage de naissances pour des générations de femmes de 30 à 40 ans s'estompe légèrement. En effet, depuis des années, les femmes ont tendance à avoir leurs enfants de plus en plus tardivement du fait d'études plus longues, de la nécessité de s'insérer professionnellement et par choix personnel. Ce recul de la maternité tend à se stabiliser ce qui aboutit à peser un peu sur le nombre de naissances. En outre, les générations de femmes en âge d'avoir des enfants ont des effectifs moindres ce qui amène et amènera une diminution du nombre de naissances dans les prochaines années.

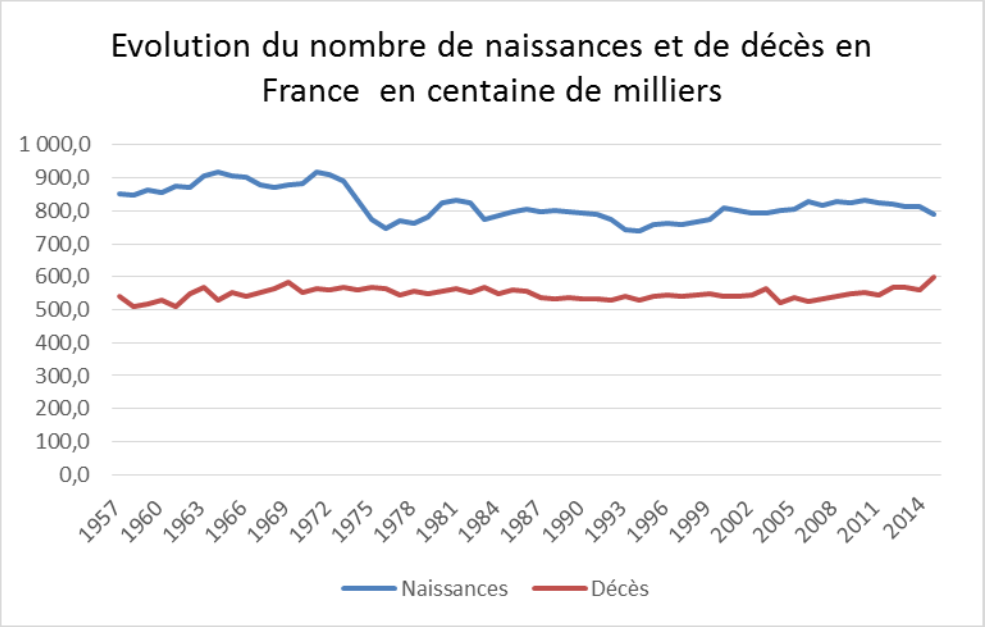

Mariages de moins en moins nombreux et de plus en plus tardifs

Le nombre de mariages est tombé en dessous de 240 000 en 2015. À la sortie de la Seconde guerre mondiale, plus de 500 000 mariages étaient célébrés chaque année. Une première chute intervient dans les années 50. En 1956, le nombre de mariage est tombé à 293 000. Une remontée s'opère jusque dans les années 70. Ainsi, en 1972, 416 000 mariages sont enregistrés. Cette évolution est liée à l'arrivée à l'âge de se marier des premières générations du baby-boom. Après les années 70, le nombre de mariage baisse fortement. Néanmoins, une remontée est à souligner en 2000 avec 305 000 mariages.

L'âge du premier mariage (âge de la mariée) recule d'année en année. Il était de 30,9 ans en 2014 contre 26,8 ans en 1994. Ce recul obéit autant à des considérations sociologiques qu'économiques. Les jeunes attendent de stabiliser leur situation professionnelle avant de se marier. L'âge moyen d'entrée dans la vie active est désormais supérieur à 22 ans du fait de l'allongement des études. La normalisation de la situation professionnelle intervient autour de 30 ans. Il est de plus en plus fréquent que le mariage soit célébré après la naissance du premier enfant.

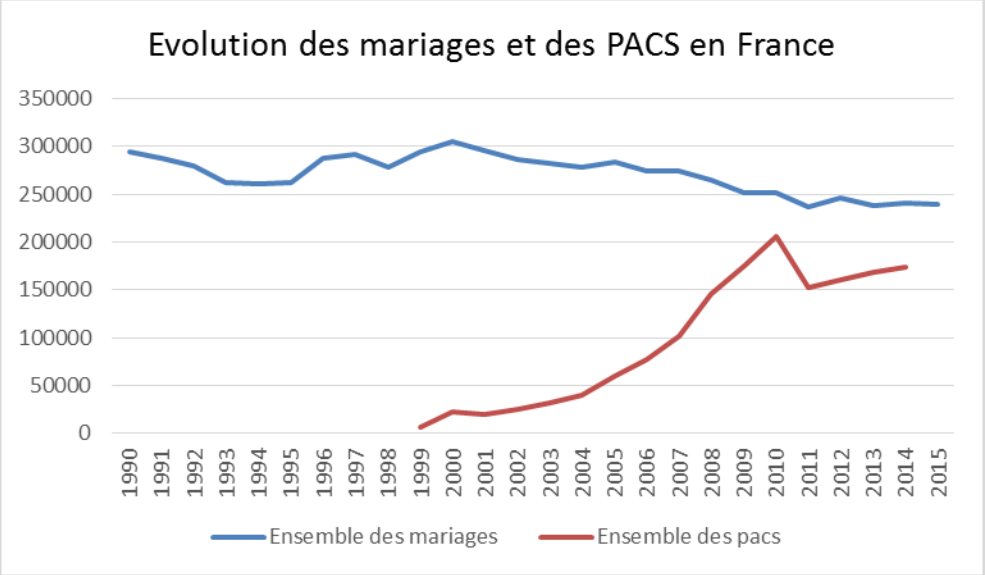

Une lente érosion du taux de natalité

Le taux de natalité s'érode d'année en année. Durant le baby-boom, il s'élevait alors 20 pour mille, le taux de fécondité étant alors près de 3. Il a commencé à baisser régulièrement à partir des années 70 pour tomber progressivement à 12 pour mille. Une progression a été enregistrée en 2000 avec un taux à 13,3. Le vieillissement de la population conduit naturellement à une diminution du taux de natalité. L'état de l'économie pourrait jouer un rôle dans la baisse récente du taux de natalité. Il est encore trop tôt pour apprécier l'impact du changement des modalités d'attribution de certaines prestations familiales.

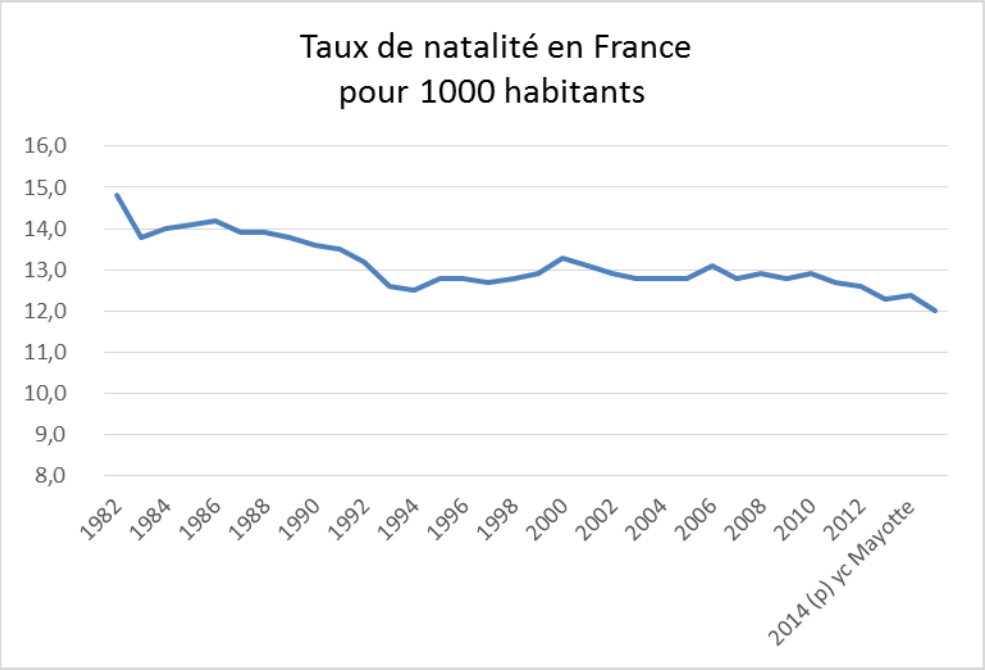

L'explosion des naissances hors mariage

Le phénomène le plus important sur ces trente dernières années est la progression très rapide des naissances hors mariage. Elles ont plafonné longtemps autour de 10 % avant de connaître à partir des années 80 une progression régulière et permanente. Elles représentent près de 60 % des naissances. Ce phénomène est évidemment à mettre en relation avec la diminution du nombre de mariages. Mais elle est bien plus rapide et importante. De plus en plus, la naissance précède le mariage quand auparavant c'était l'inverse. C'est l'enfant qui est à l'origine de la contractualisation formelle des liens entre deux personnes.

Évolution des naissances sur longue période

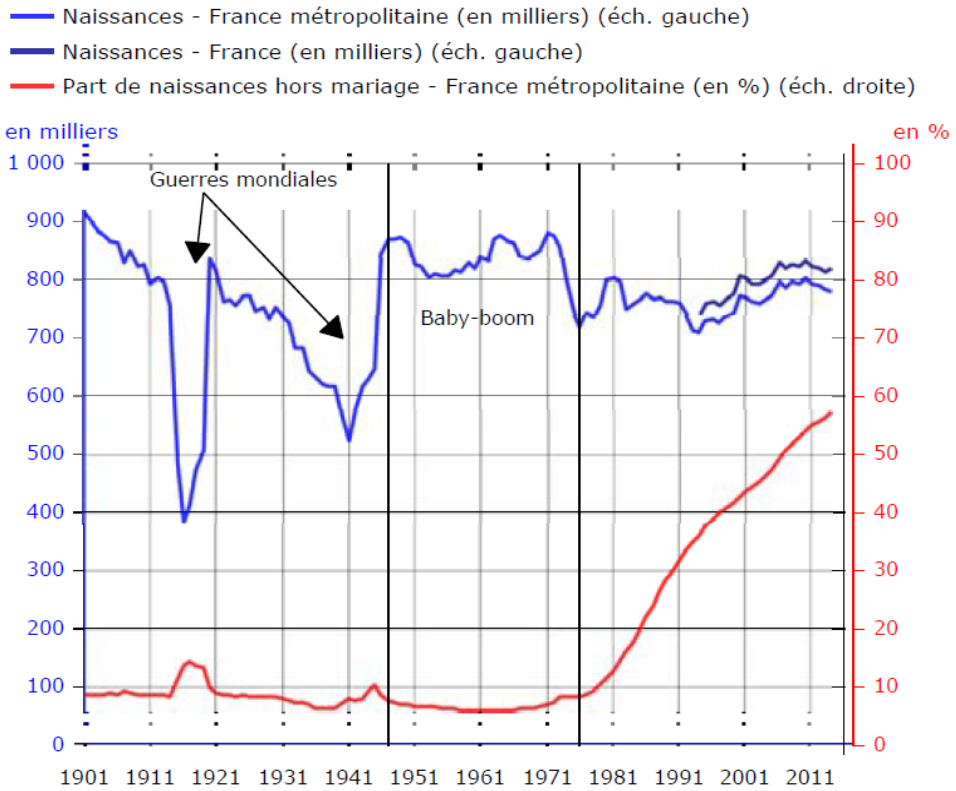

Champ : France métropolitaine et France (hors Mayotte avant 2014, avec Mayotte à partir de 2014).
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Le taux de fécondité qui était à 2,91 en 1964 a baissé régulièrement jusqu'en 1992 (il était de 2,5 en 1970, de 1,9 en 1980 et de 1,66 en 1993). À compter du milieu des années 90, une légère remontée du taux de fécondité est constatée. En 2010, le taux de fécondité franchit, pour la première fois depuis 1974, la barre des 2 pour mille (2,01). Depuis ce pic, une légère décrue s'est amorcée. Le taux de fécondité était de 1,93 en 2015. L'augmentation de ces quinze dernières années est imputable à un phénomène de rattrapage avec des maternités qui interviennent de plus en plus tard. Avec l'arrivée à l'âge de la procréation de générations de femmes moins nombreuses, ce taux est amené naturellement à baisser sauf changement de comportement que rien ne permet de prévoir.

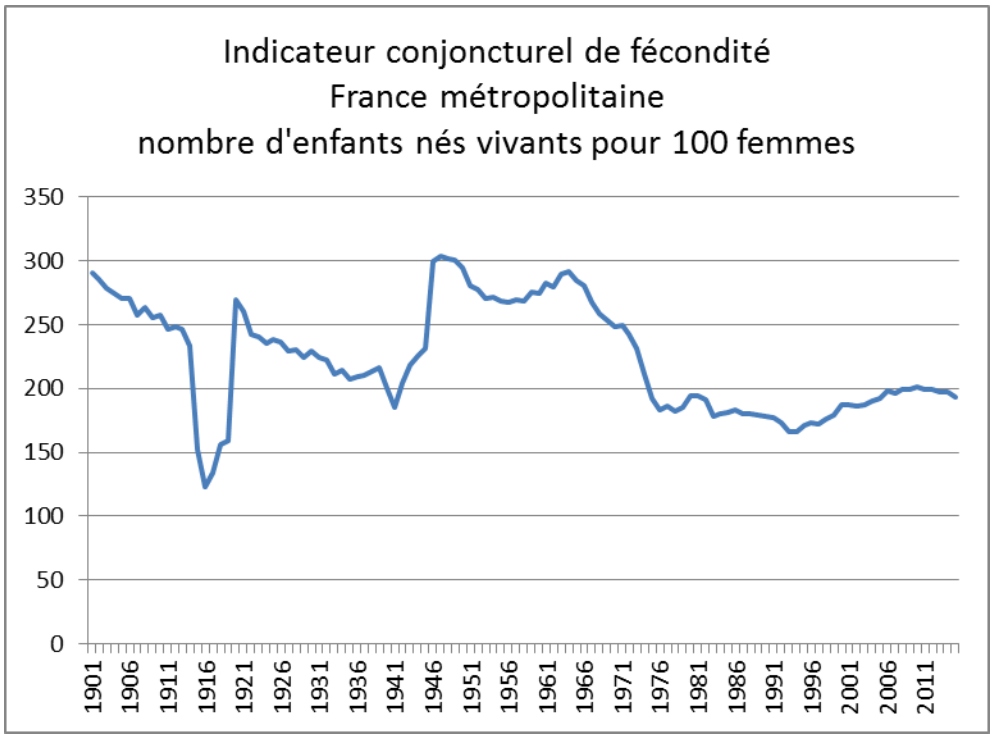

Des enfants de plus en plus tard

L'arrivée du premier enfant intervient après les études et après la période d'insertion professionnelle. L'âge moyen des mères était de 30,4 ans en 2015 contre 28,8 ans en 1994. Le taux de fécondité est depuis 2009 plus élevé chez les femmes âgées de 30 à 34 ans quand auparavant c'était chez les femmes de 25 à 29 ans. Le taux de fécondité des 35/39 ans a presque doublé en vingt ans.

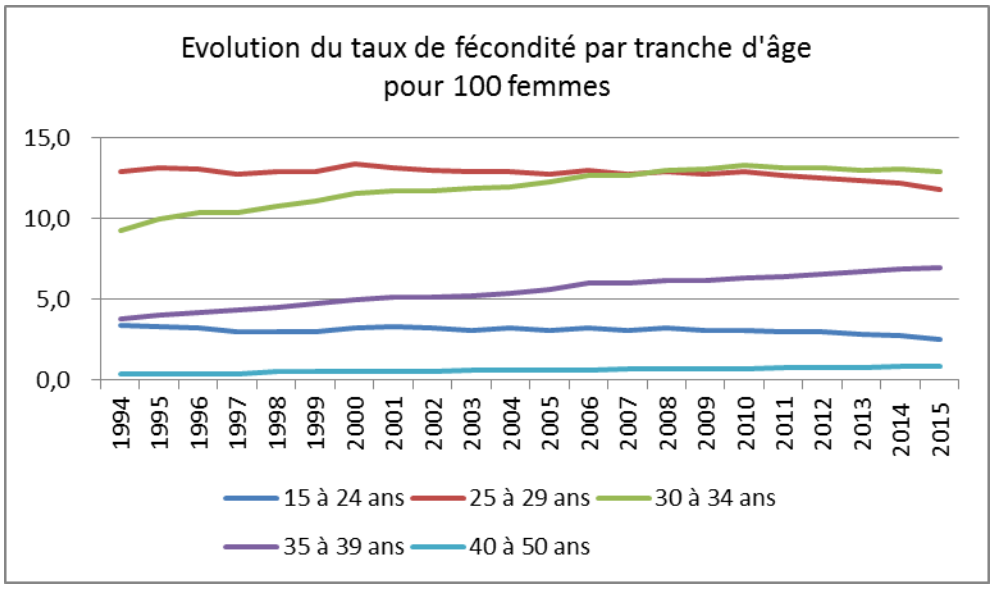

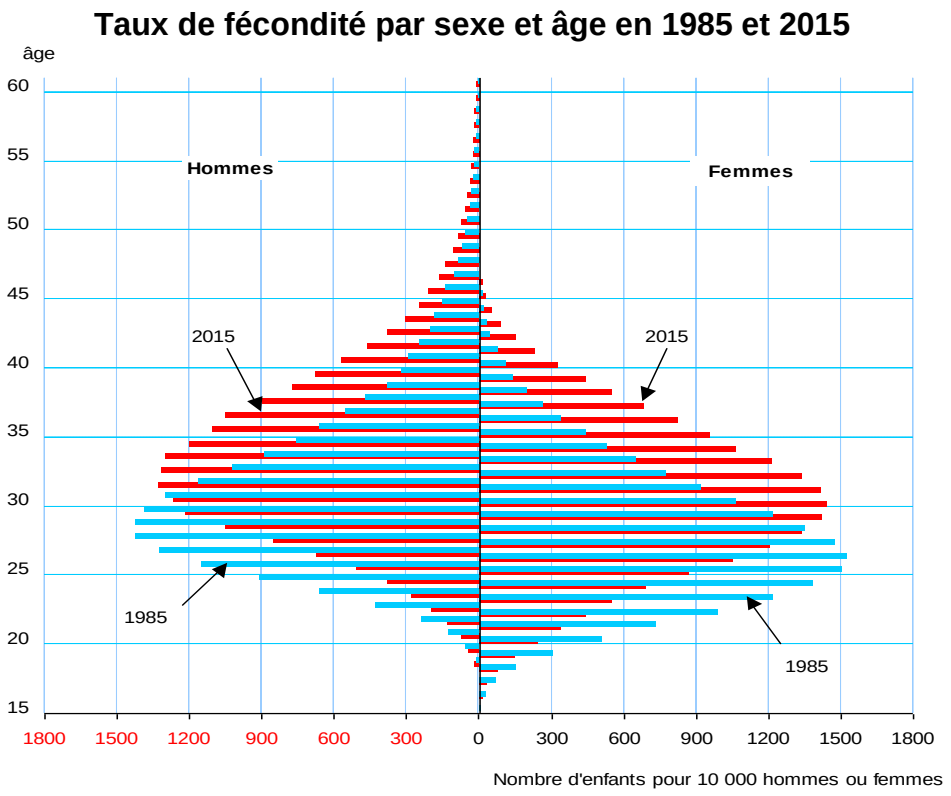

Espérance de vie à la naissance

Depuis 1994, l'espérance de vie a baissé à 4 reprises contre une seule fois pour les hommes (2015). L'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes qui était de 8,2 ans, en 2014, en faveur des premières n'est plus que de 6,1 en 2015.

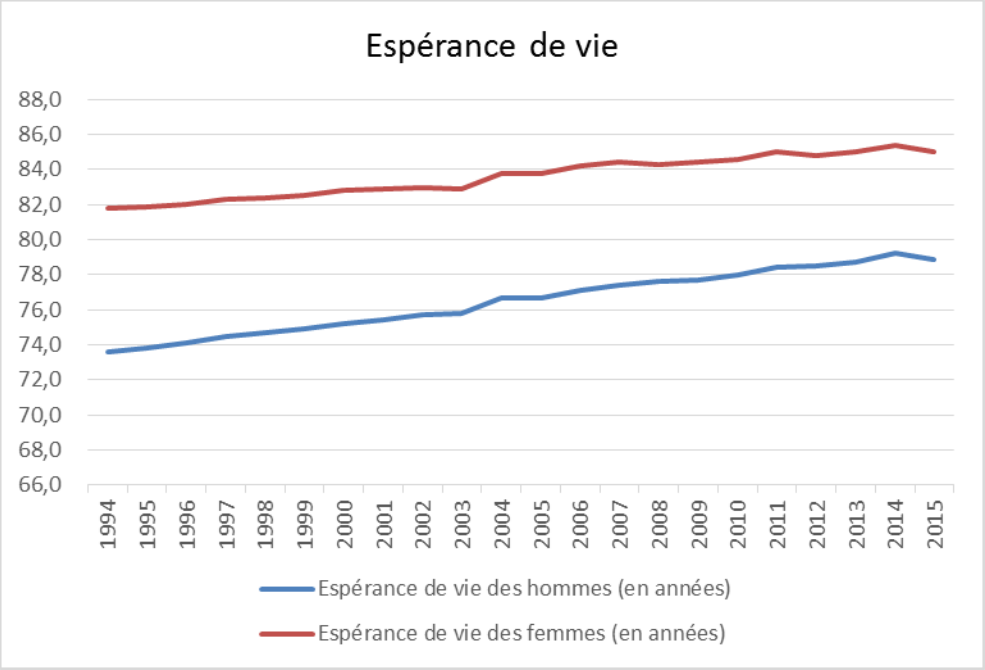

Espérance de vie à 60 ans

L'espérance de vie à 60 ans a reculé tant pour les femmes que pour les hommes en 2015. Pour les femmes, il s'agit du 5e recul depuis 1994 et du 4e recul pour les hommes.

La France, le pays aux 20 000 centenaires

La France comptait 20 669 centenaires au 1er janvier 2016. En 2010, ils étaient 15 000. En 2060, en retenant une espérance de vie moyenne, la France pourrait compter 200 000 centenaires.

En fin de vie, les femmes l'emportent haut la main. Ainsi, les hommes ne représentent que 16,19 % des personnes vivantes ayant plus de 100 ans. Au-delà de 105 ans, ce ratio tombe à 10 %. Au 1er janvier 2016, il y avait 179 hommes qui avaient plus de 105 ans contre 14 564 femmes.

Répartition et évolution des décès et par âge

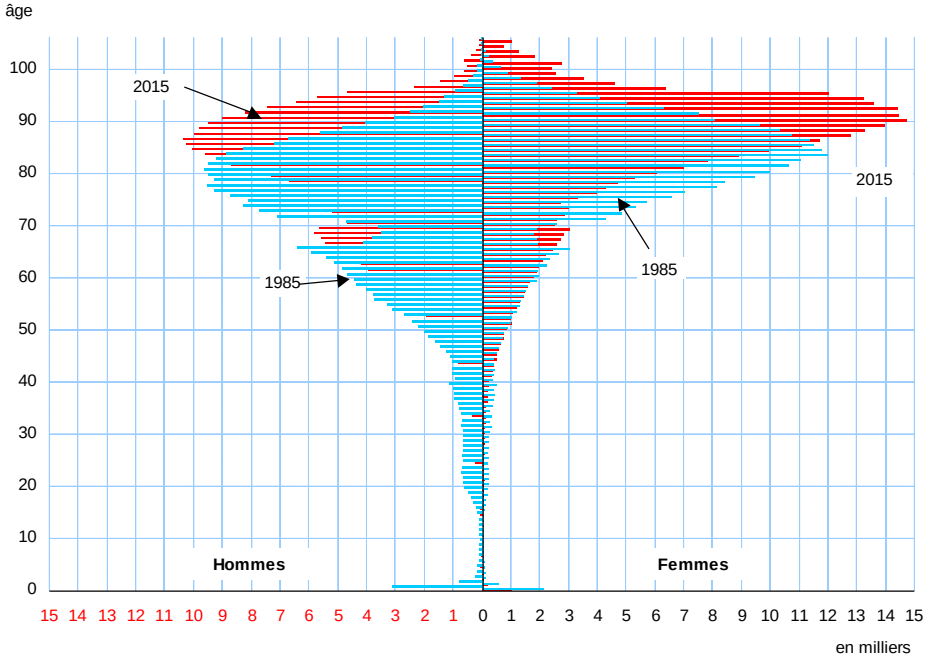

Une forte progression des décès

La progression du nombre de décès obéit à des considérations structurelles avec l'arrivée à des âges élevés de générations plus nombreuses et à des considérations conjoncturelles. Une grippe plus sévère que la précédente, une ou plusieurs canicules entraînent une surmortalité d'autant plus importante que la population est de plus en plus âgée. L'année 2015 est l'illustration de cette nouvelle donne démographique avec un nombre de décès qui a atteint le nombre record de 600 000.

Quand les jeunes ont perdu la partie face aux seniors !

En 2015, les seniors sont plus nombreux que les jeunes. En 2060, les plus de 60 ans représenteront un tiers de la population quand les moins de 25 ans n'en représenteront que 20 %. Au-delà du symbole, cela marque l'entrée de la France dans l'ère du papy-boom. La population active dans les prochaines années augmentera de plus en plus faiblement. Elle pourrait se stabiliser autour de 2030. Actuellement, elle croît de 80 000 à 100 000 personnes par an.

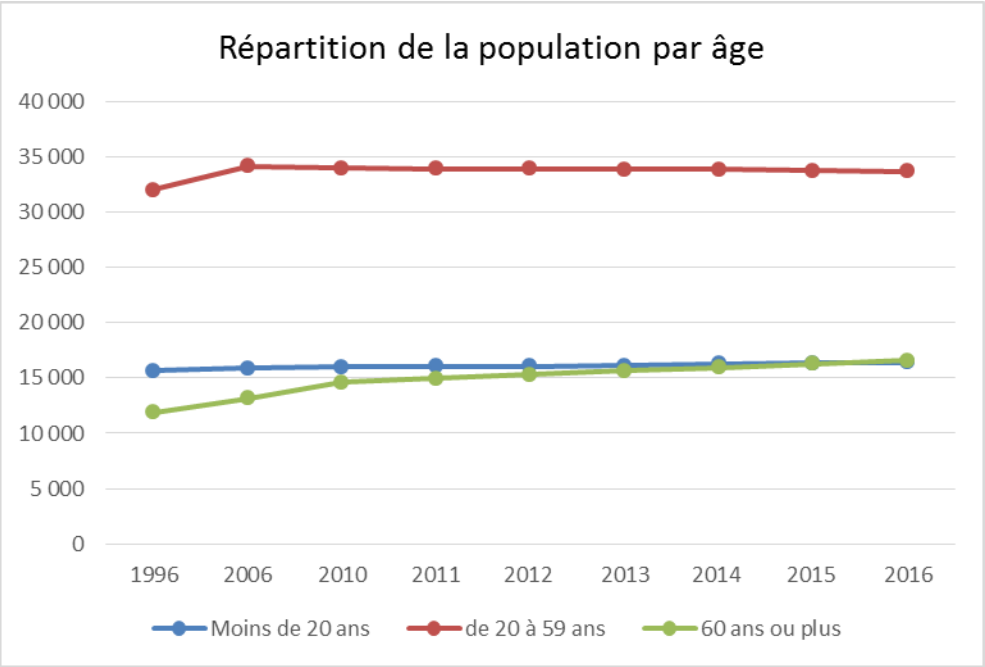

Dans les prochaines années, la France poursuivra son inexorable processus de vieillissement. Le nombre de personnes de plus de 60 ans représentera le tiers de la population en 2060. D'ici là, sauf augmentation de l'immigration, la population active aura commencé à diminuer. Si le taux de fécondité reste autour de 1,9, la France devrait continuer de croître et se rapprocher de 70 millions. En revanche, un alignement sur le taux moyen en vigueur en Europe, sot 1,3/1,5 pourrait accélérer le vieillissement et mettre un peu plus sous tension le système de retraite. La question de l'immigration se posera dans les prochaines années tant car les flux de migrants ne s'arrêteront pas tant en raison des besoins en termes de population active qui se feront jour. Les migrations ont toujours eu lieu de tout temps. L'Afrique avec une population qui atteindra, d'ici 2050, 2 milliards d'habitants, devrait connaître en son sein et à titre marginal au-delà des limites continentales, des mouvements de population. La mondialisation, l'accès de plus en plus facile à l'information et aux moyens de transport ne pourront qu'accroître ce phénomène.

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

Sources Banque de France – FFSA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations	Rendements et plafonds	Dernières évolutions connues
Livret A	0,75 % Plafond 22 950 euros	**Décembre 2015 :** +290 millions d'euros **Sur l'année 2015** : décollecte de 9,29 milliards d'euros **Encours** : 255,9 milliards d'euros
Livret de développement Durable	0,75 % Plafond 12 000 euros	**Décembre 2015 :** 370 milliards d'euros **Sur l'année 2015** : décollecte de 1,72 milliard d'euros **Encours** : 101,3 milliards d'euros
Plan d'Epargne Logement	1,5 % hors prime Pour PEL ouverts à compter du 1er/02/2015 Plafond 61 200 euros	**Novembre 2015 :** collecte de 1,238 milliard d'euros **Depuis le 1er janvier 2015 :** 17,786 milliards d'euros **Encours** : 233,684 milliards d'euros
Compte Epargne Logement	0,50 % hors prime Plafond 15 300 euros	**Novembre 2015 :** décollecte de 145 millions d'euros **Depuis le 1er janvier** : décollecte de 1,413 milliard d'euros **Encours** : 29,792 milliards d'euros
Livret d'épargne jeune	Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros	**Novembre 2015 :** collecte de 12 millions d'euros **Depuis le 1er janvier 2015** : décollecte de 82 millions d'euros **Encours** : 6,696 milliards d'euros
Livret d'Epargne Populaire	1,25 % Plafond : 7 700 euros	**Novembre 2015 :** décollecte de 86 millions d'euros **Depuis le 1er janvier** : décollecte de 1,291 million d'euros **Encours** : 45,193 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0,58 % Pas de plafond légal	**Novembre 2015 :** décollecte de 120 millions d'euros **Depuis le 1er janvier** : collecte de 3,902 milliards d'euros **Encours** : 173,413 milliards d'euros
PEA **PEA PME**	Plafond 150 000 euros Plafond : 75 000 euros	**Encours** : 100 milliards d'euros **Encours** : 400 millions d'euros
Assurance-vie **Rendement des fonds euros en 2014** **Rendement moyen des UC en 2014**	Pas de plafond 2,5 % 5,9 %	**Décembre 2015 :** collecte de 1,7 milliard d'euros **Sur l'année 2015** : 24,6 milliards d'euros **Encours** : 1580 milliards d'euros
SCPI **Rendement moyen 2014**	5 %	

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

	Résultats au 31 décembre
CAC 40 au 31 janvier **Évolution janvier** **Évolution en 2015**	4 417,20 -1,97 % +8,53 %
DAXX au 31 janvier **Évolution janvier** **Évolution en 2015**	9 798,11 -8,03 % +10,02 %
Footsie au 31 janvier **Évolution janvier** **Évolution en 2015**	6 083,79 -2,73 % -4,67 %
Euro Stoxx 50 au 31 janvier **Évolution janvier** **Évolution en 2015**	3 045,09 -6,49 % +4,08 %
Dow Jones au 31 janvier **Évolution janvier** **Évolution en 2015**	16 466,09 -6,07 % -2,29 %
Nasdaq au 31 janvier **Évolution janvier** **Évolution en 2015**	4 613,95 -8,47 % +8,58 %
Nikkei au 31 janvier Évolution **janvier** **Évolution en 2015**	17 518,30 +3,30 % +9,07 %
Parité euro/dollar au 31 janvier **Évolution janvier** **Évolution en 2015**	1,0833 -1,24 % -10,28 %
Or au 31 janvier Évolution **janvier** **Évolution en 2015**	1 117,60 dollars +1,73 % -10,39 %

TABLEAU DE BORD RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	0 % en 2014 et 2015	
ARRCO	Valeur du point : 1,2513 € Gel en 2015	
AGIRC	Valeur du point 0,4352 € Gel en 2015	
IRCANTEC	Valeur du point 0,47460€	
Montant du minimum vieillesse	800 euros pour une personne seule et 1 242 euros pour un couple	
Montant mensuel de la pension (droits directs) en 2013 • **Tous régimes confondus** • **Pour les hommes** • **Pour les femmes**	1 306 euros 1 642 euros 993 euros	De 2004 à 2013, la pension moyenne est passée de 1 029 à 1 306 euros Pour les hommes, elle est passée de 1 338 à 1 642euros Pour les femmes de 730 à 993 euros

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans au 29 janvier 2016 **Taux de l'Euribor à 1 mois au 29 janvier 2016** **Taux de l'Euribor à 3 mois au 29 janvier 2016**	0,636 % -0,229 % -0,162 %
Crédit immobilier **10 ans** **15 ans** **20 ans** **25 ans** **30 ans** *Source Empruntis – 2 février 2016*	 1,90 % 2,15 % 2,40 % 2,70 % 3,25 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : *(taux effectifs moyens constatés pour le 4e trimestre par la Banque de France)* **Prêts à taux fixe** **Prêts à taux variable** **Prêt-relais taux moyen pratiqué** *Source Journal Officiel - 24 décembre 2015*	 2,97 % 2,73 % 3,19 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux de l'usure au 1er janvier 2016 **Prêts à taux fixe** **Prêts à taux variable** **Prêt-relais taux moyen pratiqué** *Source Journal Officiel 24 décembre 2015*	 3,96 % 3,64 % 4,25 %
Prêt à la consommation *(taux effectifs moyens constatés pour le 4e trimestre par la Banque de France)* **Montant inférieur à 3 000 euros** **Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*** **Montant supérieur à 6 000 euros** **Prêts découverts de comptes**	 14,99 % 9,94 % 5,71 % 10,07 %
Taux de l'usure (taux maximum autorisés) **Montant inférieur à 3 000 euros** **Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*** **Montant supérieur à 6 000 euros** **Prêts de découverts de compte** *Source JO 24 décembre 2015*	 19,99 % 13,25 % 7,61 % 13,43 %

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cerce sur notre site :

www.cercledelepargne.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le Conseil Scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy,** avocat conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Economiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, ancien Directeur de l'INED et Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros,** Directrice Générale d'ICN Business School et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Epargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez
06 13 90 75 48

slegouez@cercledelepargne.fr